

## OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE INITIÉE PAR L'ÉTAT

Le 27 octobre dernier, le Conseil d'Administration d'EDF a émis de justesse un avis favorable sur le projet d'Offre Public d'Achat Simplifiée (OPAS) au prix de 12 € par action et de 15,52 € par OCEANE, grâce au seul vote prépondérant du Président. Ce montant est stricto sensu identique à celui annoncé en juillet dernier par l'État et lors du dépôt de l'OPAS début octobre.

L'OPAS est ainsi estimée à un peu plus de 9,6 Mrds €. Cette offre devrait courir du 10 novembre au 8 décembre prochain. Pour arriver à 90 % et lancer une Offre Publique de Retrait, l'État doit, en réalité, encore acquérir 6,31 % du capital d'EDF en bourse.

### Répartition du capital social d'EDF au 25/07/22

83,69 % État (y compris Epic Bpifrance)

14,75 % Actionnaires institutionnels et individuels (hors salariés)

1,54 % Actionnaires salariés

0,02 % Autodétention



### Pour quelle utilité ?

De toute évidence, il s'agit de privatiser les futurs profits et « nationaliser » les dettes. Ce n'est, en effet, pas cette vaste opération financière de rachat d'actions, qualifiée trompeusement de « nationalisation », qui va combler la dette d'EDF de plus de 60 Mrds €.

Ainsi, avec cette « fausse nationalisation », la prochaine gouvernance de l'entreprise aura toute la liberté de réformer très largement le groupe sans aucune opposition et avec la bénédiction de l'État.

Elle pourra donc :

- ◆ Relancer le programme nucléaire (annonce de Belfort du Président MACRON). Louable en soi, mais dont nous ne savons toujours pas comment tout cela sera financé ni qui aura la charge d'opérer les futures centrales (d'autres opérateurs qu'EDF pourraient tout à fait les gérer selon le droit européen).
- ◆ Réorganiser totalement le groupe via un « Hercule bis » non avoué, mettant fin au modèle intégré et à la synergie du groupe qui ont fait le succès du groupe EDF.
- ◆ Réaliser des cessions d'actifs plus importantes que le plan de 3 Mrds € annoncé en février 2022 avec la vente d'entités/filiales profitables pour les finances du groupe.

- Répondre aux prochaines exigences de Bruxelles qui, pour l'heure, refuse toujours de plafonner le prix du gaz et de prendre en considération les réels mix énergétiques des différents États membres, ce qui permettrait pourtant de faire baisser le prix du kWh électrique. Le prix du kWh est, pour rappel, corrélé au coût de production marginal du dernier MWh injecté sur le réseau européen (cours du charbon ou du gaz en plus de la taxe CO<sub>2</sub>). Ce prix n'est donc pas calculé en fonction du coût moyen de production d'électricité en Europe, et encore moins celui de la France (majoritairement nucléaire et hydraulique).

Il est, par ailleurs, toujours question de poursuivre après 2025 le mécanisme de l'Arenh. Une prochaine mesure du même type pourrait ainsi assurer la continuité du dogme de la libre concurrence à tout prix, au détriment des consommateurs qui supportent des prix toujours plus élevés.

## Quelles conséquences pour les salariés actionnaires ?

La fin d'EDF en bourse conduit un certain nombre de salariés actionnaires à un sentiment de gâchis, voire de colère au vu du montant déterminé de 12 € par titre. Mais ce n'est pas le cas pour tout le monde. Certains dans cette affaire auront su parfaitement jongler avec les rouages boursiers. Il y aura donc des perdants et des gagnants.

### Les gagnants

- Les porteurs des obligations OCEANES émises en septembre 2020 se verront offrir une belle plus-value de 34 %, contrairement aux actionnaires salariés et minoritaires.
- L'État, avec une recette nette, issue des dividendes versés au fil des années de 9,379 Mrds € depuis l'ouverture du capital.
- Les actionnaires institutionnels, comme les fonds de pension étrangers, qui ont géré correctement leur portefeuille avec, par exemple, un prix de revient aux alentours de 8 €, voire moins.
- Ceux qui étaient censés ou avaient feint de défendre l'action EDF, mais qui n'ont pas cru depuis le début à son potentiel, en ne prenant aucune action EDF en Bourse, comme le PDG actuel et certains administrateurs indépendants (cf. article AGEFI du 28/10/22).

### Les perdants

- Les salariés, qui croyaient de bonne foi en leur entreprise, en acquérant un titre à 32 € à l'ouverture du capital en 2005, soit une perte de 20 € par titre.
- Les actionnaires minoritaires avec une perte de près de 1,915 Mrds € (avant prélèvement sur dividendes). Par ailleurs, une opération « blanche » supposerait que l'État propose au moins 9,504 Mrds €, soit au prix minimal de 15,03 € par action. Mais c'est trop pour Bercy !

**Après 17 ans de cotation en bourse, EDF sort de la cote et il est utile de se questionner : « tout ça, pour ça ? ».**

**FO constate que les faits nous donnent raison quant à notre opposition à l'ouverture du capital d'EDF, qui, finalement, n'aura rien rapporté aux salariés, à l'entreprise et à la nation.**



## Et maintenant ?

Désormais, l'AMF doit se prononcer sur la conformité du projet d'offre. Espérons que sa nouvelle Présidente, ancienne Secrétaire générale au ministère de l'Économie, mise en cause par la démission récente d'un membre du collège de l'AMF, questionnant son indépendance par rapport au lobby bancaire, aura à cœur de faire bon usage du dossier en toute indépendance d'esprit (sans intervention de son ancien employeur, Bercy, et de l'Élysée)...

## Les perdants n'ont pas dit leur dernier mot.

- ◆ Demande de recours indemnitaire déposé par EDF le 27/10/22 auprès du Tribunal Judiciaire pour réparation intégrale par l'État de ses préjudices pour une estimation à 8,34 Mrds €, soit une indemnité de 2,15 € par action.
- ◆ Plainte au pénal déposée le 31/08/22 par l'association d'actionnaires individuels Energie En Actions pour mise en difficulté de l'entreprise.
- ◆ Demande de recours des Organisations Syndicales et du Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « actions EDF » contre le dispositif de l'Arenh supplémentaire pour violation du droit européen des aides d'État.
- ◆ Demande d'annulation le 2 novembre devant le Tribunal de Commerce de Paris de la décision du CA d'EDF sur l'OPAS de l'État (demande déposée par le Conseil de Surveillance du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « actions EDF »).
- ◆ D'autres actions juridiques sont en préparation ou susceptibles d'être intentées.
- ◆ Le feuilleton judiciaire de cette OPA est loin d'être achevé et peut encore réserver de nombreux rebondissements.